

**OBJET :** Avenant N°1 au marché d'approvisionnement en carburant  
Lot n°1 : super sans plomb

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le marché du 20 novembre 2003 passé avec l'entreprise Chantier Marc pour l'année 2004 et renouvelable par reconduction expresse deux années successives.

Vu le projet d'avenant n°1,

Considérant la nécessité d'augmenter le seuil maximum annuel du marché, en le portant de 810 à 930 hectolitres,

Sur avis favorable de la Commission d'Appel d'offres réunie le 9 décembre 2004,

A la majorité des membres du conseil, les membres des groupes « Union pour un Nouvel Aubervilliers » s'étant abstenus,

**DELIBERE :**

ARTICLE UNIQUE : AUTORISE le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché passé avec l'entreprise Chantier Marc pour la fourniture de carburant, lot n°1 : super sans plomb

le Maire

**OBJET :** Avenant N°1 au marché d'approvisionnement en carburant  
Lot n°2 : Gazole

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le marché du 20 novembre 2003 passé avec l'entreprise Chantier Marc pour l'année 2004 et renouvelable par reconduction expresse deux années successives.

Vu le projet d'avenant n°1,

Considérant la nécessité d'augmenter le seuil maximum annuel du marché, en le portant de 3500 à 4020 hectolitres,

Sur avis favorable de la Commission d'Appel d'offres réunie le 9 décembre 2004,

A la majorité des membres du conseil, les membres des groupes « Union pour un Nouvel Aubervilliers » s'étant abstenus,

**DELIBERE :**

ARTICLE UNIQUE : Autorise le Maire à signer l'avenant n°1 au marché passé avec l'entreprise Chantier Marc pour la fourniture de carburant, lot n°2 : gazole

le Maire,